

Formulaire à compléter en lettres majuscules et à retourner à l'adresse suivante :
GRAND REIMS - Service Transports Publics – Abonnement JUNIOR - CS 80036 - 51722 REIMS Cedex

Élève (Ecrire en MAJUSCULES)

Nom : _____

Prénom : _____

Sexe : F M Date de naissance : __/__/____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

L'élève possède une carte Grand'R : Oui Non

Représentant légal de l'élève (Ecrire en MAJUSCULES)

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : __/__/__/__/__ Portable : __/__/__/__/__

Pièces à fournir – TOUT FORMULAIRE INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

1. Une photocopie du justificatif de domicile de moins de 3 mois (factures EDF, téléphone...)

2. Une enveloppe libellée aux nom et adresse du représentant légal, affranchie au tarif en vigueur

Établissement fréquenté à la rentrée 2019/2020

Nom du collège : _____

Adresse : _____

Classe : 6^e Classe à horaires aménagés
 5^e Primo arrivant
 4^e SEGPA
 3^e Autre classe : _____

Nom du lycée : _____

Adresse : _____

Classe : 2^{nde} CAP
 1^{re} BEP
 T BAC PRO
 Autre classe : _____

Nom du CFA : _____

Adresse : _____

Classe : CPA BAC PRO BEP
 BP BTS CAP
 Autre classe : _____

Cadre réservé à l'administration

Dossier incomplet A R F

Motif : _____

Date de la demande

Signature du représentant légal

Les réponses vous seront envoyées à partir du 19 août 2019

Tout dossier reçu après le 4 mai 2020 ne sera pas traité

Cadre réservé aux familles pour tout complément d'informations

Critères d'éligibilité au titre JUNIOR

Pour bénéficier du titre JUNIOR, l'élève doit répondre aux trois conditions suivantes :

- Résider dans l'une des communes suivantes : Bétheny, Bezannes, Cernay-Les Reims, Champfleury, Champigny, Cormontreuil, Puisieux, Prunay, Reims, Saint-Brice-Courcelles, Saint Léonard, Sillery, Taissy, Tinquex, Trois Puits, Villers-aux-noëuds,
- Être scolarisé dans un collège ou un lycée, de l'une de ces communes,
- Résider à plus de 4 km, par un trajet piéton, de son établissement (sauf cas particulier).

Cas particuliers permettant l'obtention du titre JUNIOR sans critère de distance :

- L'élève inscrit en section SEGPA, résidant dans l'une des communes ci-dessus,
- L'élève de nationalité étrangère, scolarisé en France pour la première année, ayant le statut de "Primo-arrivant" et résidant dans l'une des communes précédemment citées,

Cas particuliers permettant l'obtention du titre JUNIOR avec critère de distance :

- L'élève inscrit en première année de CFA dans un établissement scolaire situé dans l'une des communes ci-dessus et résidant également dans l'une de ces communes,
- L'élève de primaire, inscrit en classes de musique ou bilingue et résidant dans l'une des communes précédemment citées.

Si vous êtes **éligible au titre JUNIOR**, le choix entre **deux formules** vous sera proposé en Boutique CITURA, à savoir :

- La formule « **Junior 2 allers-retours** », valable sur tout le réseau CITURA (bus, tram, transport à la demande, car de transport scolaire à destination de Reims), qui permet à l'élève de se rendre dans son établissement scolaire et de revenir à son domicile (soit deux allers et deux retours) chaque jour scolaire de l'année,
- La formule « **Junior Jilli voyages illimités** », également valable sur tout le réseau CITURA, sans aucune restriction d'usage.

Dans le cas contraire, vous pouvez vous reporter à la gamme tarifaire CITURA sur le site www.citura.fr, afin de trouver un titre de transport adapté à vos besoins de déplacements.

*Pour toute demande de **duplicata** des courriers d'accord JUNIOR, merci d'adresser un courrier en précisant le nom et prénom de l'élève concerné, accompagné d'une enveloppe timbrée, libellée au nom et adresse du représentant légal de l'élève et affranchie au tarif en vigueur, à l'adresse suivante : **GRAND REIMS - Service Transports Publics - CS 80036 - 51722 REIMS Cedex***

Et je permets à la Communauté urbaine du Grand Reims d'utiliser les informations recueillies me concernant pour le traitement destiné uniquement au Service Transports Publics de la Direction des Déplacements et Etudes sur les Espaces Publics de la Communauté Urbaine.

La durée de conservation des données est limitée à 2 ans au-delà de l'utilisation des transports scolaires de l'enfant.

Les destinataires des données sont les services de la Communauté Urbaine du Grand REIMS concernés par les transports scolaires, les services du concessionnaire MARS et de son exploitant CITURA pour la délivrance de l'abonnement JUNIOR, l'établissement scolaire de l'élève, les services de l'Education Nationale, les transporteurs Delannoy, Champagne Mobilités et STDM.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement de celles-ci.

Vous pouvez accéder à vos droits à tout moment en vous adressant à : abonnements.scolaires@grandreims.fr

Vous avez la possibilité de contacter notre délégué à la protection des données, pour toute information concernant vos données personnelles : dpo@grandreims.fr ou d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (cnil.fr)